

2020-08-06
Sub.No.2020-2548

BIOBAN™ O 5P5 ANTIMICROBIAL

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: 2-n-Octyl-4-isothiazolin-3-one

5,00%

NO. D'HOMOLOGATION: 24850
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON



CORROSIF

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Contenu Net kg

*Nutrition & Biosciences Canada Company
6925 Century Ave, Suite 700,
Mississauga, Ontario L5N 7K2*

833-338-7668

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Des dommages probables aux muqueuses pourraient signifier qu'un lavage gastrique est contre-indiqué. Il pourrait être nécessaire de prendre des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions.

PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ
DANGER**

**CORROSIF POUR LES YEUX ET CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU
PEUT CAUSER UNE RÉACTION CUTANÉE ALLERGIQUE
PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST INHALÉ
PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ OU ABSORBÉ À TRAVERS LA PEAU**

Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants à l'épreuve des produits chimiques, des lunettes ou un masque protecteur ainsi qu'un respirateur doté d'une cartouche antivapeurs organiques homologuée NIOSH muni d'un préfiltre homologué pour les pesticides OU une boîte filtrante homologuée NIOSH pour les pesticides durant le mélange, le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage, l'entretien et la réparation de l'équipement. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application du produit utilisant un système de mélange et

chargement en circuit fermé ne sont pas tenus de porter un respirateur. Éviter de respirer ses vapeurs ou son brouillard. Éviter toute absorption interne. Se laver à fond après l'avoir manipulé. Le versage brut à ciel ouvert est interdit.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ne pas utiliser ce produit dans des conditions pouvant mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Il faut prendre connaissance des exigences des lois applicables avant d'utiliser ce produit.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau, les aliments ni les moulées durant l'emmagasinage ou l'élimination. Ne pas réutiliser le contenant vide s'il est fait de plastique.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au lieu du traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant vide inutilisable.
5. Pour tous renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Date de Fabrication : location for date

AVIS A L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

MODE D'EMPOI

NE PAS contaminer les approvisionnements d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyant le matériel ou en éliminant les déchets.

NE PAS jeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, un lac, un cours d'eau, un bassin, un estuaire, un océan et tout autre plan d'eau, sauf s'ils ont été détoxiqués par des moyens appropriés.

Pour prévenir la moisissure sur des tissus lavés ou traités, employer 0,10 à 0,20 mL de ce produit pour chaque litre de rinçage finale. On peut aussi utiliser 0,5 à 1,0 mL de ce produit dans le rinçage final pour chaque kilogramme de tissus traités. Les tissus peuvent être traités à nouveau selon le besoin pour bénéficier d'une protection ininterrompue contre la moisissure. Les tissus devraient recevoir un nouveau traitement après chaque lavage.